

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL **du 21 avril 2015.**

Ordre du jour :

- Bilan de la réalisation du plan local de formation 2014.
- Présentation du plan local de formation 2015.
- Bilan de l'exécution budgétaire 2014.
- Communication du DUERP 2014 et présentation du PAP 2015.
- Questions diverses

Cette instance a été présidée par M.CHAPON. Les responsables des ESI de Nevers, Clermont-Parlette et Limoges étaient présents.

En préambule, vos représentants CGT ont tenu à dénoncer :

- **la décision unilatérale prise par le gouvernement de supprimer l'indemnité exceptionnelle attribuée aux agents en fonction avant le 1^{er} janvier 1998.**
- **l'absence à l'ordre du jour d'un point sur la mise en place de la mutualisation de la formation professionnelle et sur l'avenir des agents en charge de cette mission alors que notre direction est la 1^{er} concernée.**

==> à lire l'intégralité de nos propos en fin de compte-rendu. !!

Réponse du Président :

– Aucune réponse concernant les sujets hors DGFIP.

– Sur la mutualisation de la mission Formation Professionnelle, il nous affirme que le volet humain sera bien pris en charge et anticipé au mieux. Par contre à ce jour, cette mutualisation en est à la phase de « construction ». Pour cela des groupes de travail internes entre les directions et la DG ont lieu pour tout définir.

Sa mise en place n'est pas prévue avant novembre 2015.

Il s'engage à mettre à l'ordre du jour du prochain CTL (7 juil) ce sujet si les groupes de travail ont avancé.

La CGT a bien noté que le Directeur de la DISI est particulièrement attaché à traiter au mieux le volet humain mais elle demande que le prochain CTL ne se résume pas à une chambre d'enregistrement et permette un véritable dialogue social. Elle souhaite également que figure dans le futur ordre du jour la mutualisation des missions budget-crédits.

FORMATION PROFESSIONNELLE :

→ Bilan 2014.

La DISI compte 34 formateurs « potentiels ».

La CGT a demandé que sur l'ensemble de la DISI soit fait un recensement des agents intéressés pour être formateurs et que les élus des personnels aient connaissance de la liste de ces derniers par ESI.

=> Le Président nous a répondu favorablement.

Le nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation a baissé de 32 % par rapport à 2013, principalement dû à la diminution des formations obligatoires (ex : déontologie).

Quelques chiffres =>

236 agents de concernés (dont 31,3 % de A, 39,8 % de B et 27 % de C).

1002,5 jours de formations.

Comme le recrutement de nouveaux agents est rare, la formation initiale est moindre.

Les autres formations dispensées se répartissent entre les formations transverses (bureautique, conditions de vie au travail...), les formations informatiques (les plus nombreuses) et les préparations aux examens et concours.

Depuis 2012, tous les agents ont suivi au moins une formation sauf 10 agents qui étaient soit en congé maladie soit parti en retraite sur cette période.

Pour plus de détail sur les différentes formations (types, chiffres, etc.) nous tenons à disposition les documents.

→ [Plan de formation professionnel 2015.](#)

Pour avoir des informations : voir sur le site Ulysse de la DISI Pays du Centre, l'onglet « agents » puis « Formations et concours ».

En réponse à la CGT concernant libre-office, la direction a confirmé que pour suivre une formation présentielle, il fallait avoir déjà suivi la e-formation.

La CGT a dénoncé un filtrage et a demandé qu'un bilan soit fait sur l'utilité de rendre obligatoire cette e-formation avant d'avoir le stage suivant.

Le plan de formation se décompose en plusieurs thèmes :

- la vie de l'agent
- le développement des compétences métiers
- la maîtrise des applications informatiques

D'autres formations sont prévues mais sont du ressort du CHSCT.

Les agents souhaitant s'inscrire à la e-formation pourront suivre le module dans une des salles de formation de la disi (une par esi)

La CGT a rappelé au président la situation des CID excentrées et de la nécessité de prendre contact avec les DDFIP du périmètre de la DISI, afin de permettre à ces agents d'avoir la possibilité de « s'isoler » pour suivre la e-formation.

VOTE : les 2 élus CGT ont voté pour le plan de formation professionnelle 2015 estimant que pour les agents, toutes actions de formations ou d'aides à la préparation d'examens ou de concours sont des apports positifs.

Les 2 élus solidaires ont voté pour et les 2 de FO se sont abstenus.

Nous tenons à disposition une présentation détaillée de tous les stages proposés avec les objectifs, quel public destinataire, les dates, etc.

BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2014 :

Le budget pour 2014 s'élevait à 1 471 744€, en baisse de 8,9 % par rapport à 2013.

Le Président a annoncé pour 2015 une nouvelle baisse entre 9 % et 10 %.

Afin de gérer au mieux le budget en baisse, la Direction a mis en place un groupe de travail DISI (regroupant des représentants des ESI et DISI). Le but recherché est de trouver des économies.

La CGT s'est inquiétée des conséquences sur les conditions de vie au travail des agents.

=>Le Président s'est voulu rassurant.

Les dépenses se divisent en fonctionnement (1 263 701€) et en investissement-entretien (208 043€).

À noter une enveloppe budgétaire supplémentaire de 73 939€ a été allouée par la centrale pour le remplacement des détecteurs incendie.

Le détail des chiffres est à disposition des agents ==> contacter un élu CGT.

QUESTIONS DIVERSES :

-La Direction a informé les élus des départs prévisionnels en retraite (dossiers déposés).

DISI : 1 A

Guichard : 4 C et 1 B

Limoges : 1 C et 2 B

Parlette : 2 C et 1 B

Nevers : 0

À la demande de la direction locale, concernant les emplois de Guichard, la DG a transformé 3 postes de dactylocodeur en C administratif => au projet de mutations de septembre 2015, 3 agents arriveraient sur la résidence de Clermont.

-La CGT a tenu à voir écrits dans le procès verbal les engagements du Directeur tenus lors d'une entrevue concernant les agents de restauration dépendant de la DISI.

Suite à un groupe de travail national du 17 février dédié à la restauration collective, la Direction Générale présentait une circulaire Fonction Publique qui préconise le « retrait » de ces collègues des zones de production lorsqu'ils sont en activité aux côtés de salariés de sociétés privées dans les services de restauration.

La CGT à ce GTN avait obtenu de la DG qu'elle s'engage à écrire qu'aucun licenciement ne sera prononcé et qu'aucune réduction de temps de travail ne soit imposée. Mais à ce jour aucun écrit n'a été produit !

=> Le Président a de nouveau confirmé que si cette circulaire s'applique il s'engage à trouver une solution afin de ne pas baisser le nombre d'heures des agents berkanis de la DISI.

Seul le restaurant de Clermont est concerné.

Sur Nevers, le restaurant fonctionne avec une liaison froide entre le lieu de production et l'ESI. Mais à la demande la CGT, => le Président a de nouveau confirmé son engagement pour Nevers : « si le problème de fréquentation du restaurant s'aggrave et que la décision de fermeture est effective, l'agente qui y travaille restera à l'ESI dans un autre service.

La CGT s'est expliquée sur son insistance à entendre le Directeur confirmer ses dires, car ce qui est une évidence aujourd'hui peut ne pas l'être dans le futur, pour exemple les fermetures des ateliers éditiques dans les ex-Dit. La DG a décrété que les agents concernés par ces fermetures devraient demander une autre Direction s'ils n'ont aucun poste de vacant à la DISI.

-De nouveau, la CGT a dénoncé l'état du dialogue social à la DISI. Elle a rappelé les engagements du Président pris lors d'un précédent CTL : « les responsables de chaque établissement tiendront informés les représentants locaux des personnels des restructurations, entre autre sur le plan organisationnel.

=> il en prend note et rappelle que sa porte est toujours ouverte.

La CGT ne se satisfait pas de cette réponse. La Direction doit adapter le dialogue social en prenant en compte l'éloignement géographique des autres résidences.

Vos élus CGT présents à cette réunion:

Pascale Baldo et Francis Reix en qualité de titulaires

Laurent Vermande en qualité de suppléant.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et compte-rendu sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>

Déclaration liminaire des élus CGT :

La CGT tient à dénoncer la décision unilatérale prise par le gouvernement de supprimer l'indemnité exceptionnelle attribuée aux agents en fonction avant le 1^{er} janvier 1998.

Cette décision représente un nouveau recul du pouvoir d'achat alors que le gouvernement maintient le gel du point d'indice et vient d'augmenter au 1^{er} janvier 2015 la cotisation retraite des fonctionnaires de 0,40 %.

Le but recherché est de faire des économies en baissant le revenu des fonctionnaires comme le gel du point d'indice ne suffit plus, alors qu'à côté de cela, des milliards ont été distribués sans contrepartie.

Aucune concertation n'a eu lieu et pour comble de scandale c'est par les articles de presse que les principaux intéressés ont été mis au courant.

Encore une fois le gouvernement démontre le peu de considération qu'il peut avoir vis-à-vis de ses fonctionnaires alors que ces derniers remplissent des missions essentielles de service public qui représente « le ciment » de notre société.

La CGT DISI Pays du Centre demande le maintien de l'indemnité de compensation à la CSG.

Aujourd'hui nous avons à l'ordre du jour le bilan de la formation professionnelle 2014 et le plan de formation 2015.

La CGT est surprise de n'avoir aucun point :

- sur la mise en place de la mutualisation de la formation professionnelle alors que notre direction est la 1^{er} concernée.*
- sur l'avenir des agents en charge de cette mission.*

La CGT dénonce les pratiques de l'Administration qui consistent à mettre en place des réformes et après seulement à s'occuper du devenir des agents.

C'est inadmissible !

Pour la CGT le volet humain est primordial. En ignorant ce point l'Administration, au travers de ses méthodes, prend la responsabilité de risques psycho-sociaux.